

# REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 MARS 2026

*Membres présents : M. Maxime GROSHENRY, Mme Laurence JACQUIER-GINEPRO, M. Christophe FAIVRE-PIERRET, Mme Anne HENRY, M. Patrice PRETOT, Mme Corinne BERTRAND, M. Michel DARTEVEL, Mme Bénédicte CHARITÉ, M. Pierre CLAUSSE, Mme Chloé BUGNON, M. Emmanuel LACOMBE, Mme Pauline APAOLAZA, M. David HUMBERT, Mme Eugénie BÔLE, M. Anthony DROMARD, Mme Carine VERGNAUD-LEPOIRE, M. Jonathan LICETTE, Mme Valérie ROGNON, M. Christophe BOILLON*

*Membres absents et excusés :*

*Président de la séance : M. Maxime GROSHENRY*

*Secrétaire : Mme Chloé BUGNON*

## **ORDRE DU JOUR :**

- **Installation du Conseil Municipal**
- **Election du Maire**
- **Détermination du nombre d'Adjoints**
- **Election des Adjoints**
- **Charte de l' élu local**

M. Maxime GROSHENRY, en tant que maire sortant, procède à l'appel des Conseillers Municipaux de la commune de TARCENAY-FOUCHERANS :

- M. Maxime GROSHENRY
- Mme Laurence JACQUIER-GINEPRO
- M. Christophe FAIVRE-PIERRET
- Mme Anne HENRY
- M. Patrice PRETOT
- Mme Corinne BERTRAND
- M. Michel DARTEVEL
- Mme Bénédicte CHARITÉ
- M. Pierre CLAUSSE
- Mme Chloé BUGNON
- M. Emmanuel LACOMBE
- Mme Pauline APAOLAZA
- M. David HUMBERT
- Mme Eugénie BÔLE
- M. Anthony DROMARD
- Mme Carine VERGNAUD-LEPOIRE
- M. Jonathan LICETTE
- Mme Valérie ROGNON
- M. Christophe BOILLON

## **ELECTION DU MAIRE**

M. Michel DARTEVEL, en tant que doyen, procède à l'élection du nouveau maire. Mme Chloé BUGNON est nommée secrétaire de séance et Mme Eugénie BÔLE et Mme Carine VERGNAUD-LEPOIRE sont nommées assesseurs.

**M. Maxime GROSHENRY est le seul candidat déclaré au poste de maire.**

Il est procédé au vote à bulletins secrets. Le résultat du vote est le suivant : **19 voix pour M. Maxime GROSHENRY.**

**M. Maxime GROSHENRY est élu Maire de la commune de TARCENAY-FOUCHERANS.**

### **DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS**

Le Maire a indiqué qu'en application des articles L 2122-1 et L 2122-2 du CGCT, la commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30 % de l'effectif légal du conseil municipal.

Il a rappelé qu'en application des délibérations antérieures, la commune disposait, à ce jour, de 4 adjoints (après la démission d'un adjoint en cours de mandat).

Au vu de ces éléments, le Conseil Municipal, à l'unanimité, a fixé à cinq (5) le nombre des adjoints au Maire.

Il est procédé au vote à bulletins secrets. Le résultat du vote est le suivant : 19 voix pour.

### **ELECTION DES ADJOINTS**

Le Maire fait part au Conseil Municipal que la désignation des 5 adjoints se fait par liste, dispositif réglementaire pour les communes de plus de 1 000 habitants. Il propose la liste suivante :

- ✓ **1<sup>er</sup> Adjoint :** **M. Patrice PRETOT**
- ✓ **2<sup>ème</sup> Adjoint :** **Mme Laurence JACQUIER-GINEPRO**
- ✓ **3<sup>ème</sup> Adjoint :** **M. Christophe FAIVRE-PIERRET**
- ✓ **4<sup>ème</sup> Adjoint :** **Mme Anne HENRY**
- ✓ **5<sup>ème</sup> Adjoint :** **M. Michel DARTEVEL**

Il n'y a pas d'autre liste déclarée.

Il est procédé au vote à bulletins secrets. Le résultat du vote est le suivant : **19 voix pour la liste.**

### **CHARTRE DE L'ELU LOCAL**

Le Maire informe le Conseil Municipal, que la loi n° 2015-366 du 31 mars 2015 a prévu que, lors de la première réunion du Conseil Municipal, immédiatement après l'élection du Maire et des Adjointes, le Maire doit donner lecture de la charte de l' élu local, prévue à l'article L. 1111-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Avant lecture, chaque conseiller a reçu une copie de cette charte.

**LISTE DES DELIBERATIONS PRISES**

<b>n° des délibérations prises au cours de cette séance</b>	<b>Objet de la délibération</b>
2026-03-01	Election du Maire
2026-03-02	Détermination du nombre d'adjoints
2026-03-03	Election des Adjoints

**SIGNATURES**

M. Maxime GROSHENRY,  
Maire

Mme Chloé BUGNON,  
Secrétaire de séance